

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 18-2024 : MARCHES PUBLICS

P247 – Remplacement des sondes à insertion existantes par des débitmètres électromagnétiques enterrés-Communes de Cavaillon et Caumont-Sur-Durance-Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de mesure et appareils annexes et Travaux sur réseau pour mise en place des appareils

Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable du 13 décembre 2024

Attribution : Entreprise VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation passée sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu des dispositions de l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique, de l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique auprès de l'entreprise VEOLIA EAUX-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en date du 6 décembre 2024,

CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à remplacer des sondes à insertion existantes par des débitmètres électromagnétiques enterrés et à effectuer les travaux sur le réseau pour leur mise en place sur les Communes de Cavaillon et de Caumont-sur-Durance,

CONSIDERANT l'offre de l'entreprise VEOLIA EAUX-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché à conclure en vue de la fourniture et la pose de débitmètres électromagnétiques enterrés en remplacement de sondes à insertion existantes et des travaux sur le réseau pour leur mise en place sur les communes de Cavaillon et de Caumont-sur-Durance, à l'entreprise VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, pour un montant estimé tel que mentionné dans le Détail Quantitatif Estimatif de 52 199,00 € H.T.

Cheval-Blanc, le 20 DEC. 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

